

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 août 2013

Discours de Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances

Déplacement à Lannion - Conférence de presse dans les locaux de la société Ekinops « La réforme du PEA : soutenir l'investissement »

Lundi 26 août 2013

Bonjour à tous et merci de votre présence. Merci également à Didier Brédy, le Président Directeur Général d'Ekinops pour cette invitation et cette visite stimulante et instructive, et aux salariés de l'entreprise bien sûr, pour leur accueil.

Pourquoi avoir choisi Ekinops aujourd'hui? Parce que c'est une PME qui a récemment réussi son introduction en bourse et levé 6,7M€ sur la bourse de Paris, où les investisseurs institutionnels et individuels ont répondu présent. Grâce aux fonds levés, Ekinops a ainsi pu disposer des moyens financiers nécessaires pour tirer profit de la forte croissance à venir du marché des équipements de transport optique, alors que le trafic de données sur leurs réseaux à très haut-débit explose. Face à cette formidable opportunité de croissance, les fonds levés vont ainsi permettre à l'entreprise d'étoffer ses équipes commerciales et de continuer d'investir dans la R&D. Tout cela, Didier Brédy le dira mieux que moi dans un instant, mais il était important d'illustrer comment l'entrée en bourse et l'accès aux marchés permet à une entreprise, à une PME, d'accélérer son développement et de consolider sa croissance.

C'est ce type de succès que nous voulons multiplier, avec les réformes du financement de l'économie déjà engagées, le renforcement des canaux de financement des entreprises, sous toutes leurs formes, crédits, fonds propres, assurances...avec notamment la réforme du PEA dont je suis venu aujourd'hui présenter les grandes lignes.

1. La réforme poursuit un objectif simple : participer au soutien de la dynamique de l'investissement en France, à la stimulation de la croissance dont le retour se dessine dans notre pays, et à la préparation de l'avenir. C'est précisément l'objet qui avait été assigné à cette réforme, lorsqu'elle avait été annoncée par le Président de la République à l'occasion des Assises de

l'Entreprenariat, en mai dernier. C'était l'une des mesures clés, avec la réforme de la fiscalité des plus values mobilières, visant à permettre aux entreprises, en, particulier les PME et ETI de trouver plus facilement des investisseurs capables de les accompagner.

Je présenterai ces mesures au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014. Elles s'intégreront dans une perspective plus vaste, constituant en réalité l'une des facettes du « paquet » global de soutien à l'investissement que le Gouvernement. Elles participeront d'un budget résolument orienté vers la croissance.

2. Je souhaite aujourd'hui me concentrer sur la réforme du PEA. Cette réforme s'inscrit dans le cadre d'une double dynamique positive à l'œuvre sur les marchés avec un regain d'intérêt grandissant pour les marchés actions de la part des investisseurs et un optimisme grandissant sur les perspectives des marchés actions des économies développées relativement aux pays émergents.

Dans une étude de mai dernier¹, 60% des investisseurs sur les marchés d'actions français envisageaient une augmentation de leurs poches actions à horizon d'un an. Leur niveau de confiance quant à cette classe d'actifs était par ailleurs en amélioration (41% de confiance positive au 3ème sondage contre 34% au précédent sondage (septembre 2012). L'avis sur les perspectives des marchés actions en Europe s'est amélioré significativement en comparaison des résultats du sondage réalisé en septembre 2012 avec 67% d'avis positifs contre 57% auparavant.

Concrètement cela veut dire simplement que nous observons une évolution qui verra les capitaux davantage investis en titres de sociétés qu'en dettes et davantage en Europe et aux Etats-Unis que par le passé. Nous devons encourager et accompagner cette évolution. Nous devons aussi veiller que cette évolution profite aux entreprises qui rencontrent les difficultés les plus grandes à lever des ressources en fonds propres, c'est-à-dire les PME et ETI.

Pour parvenir à nos fins, il est impératif de restaurer la confiance et d'encourager les épargnants à investir en actions, en particulier en direction des PME et ETI. Il nous faut donc inciter à un double réajustement à travers la réforme du PEA.

Tout d'abord, la réforme doit favoriser le placement d'une partie de l'épargne individuelle des Français en actions. Personne ne sera surpris : ce type de placement a plongé ces dernières années,



¹ 3e vague du Baromètre Allocation Actions (AGEFI et AXA)

dans la foulée de la crise financière de 2008. L'encours du PEA en France ne représentait en effet plus que 80 milliards d'euros fin 2012, contre 120 milliards d'euros en 2007. Historiquement, les épargnants français n'aiment pas beaucoup la bourse : on peut les comprendre quand on a vu l'impact de la crise financière. Nous avons consacré une large part de nos efforts de l'an I à la régulation de la finance, pour redonner confiance : l'an II est maintenant l'année de la mobilisation de l'épargne nationale pour nos entreprises.

Deuxième réajustement : la réforme du PEA et la création du PEA-PME doivent favoriser l'investissement en fonds propres dans les PME et les ETI. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de pousser les petits épargnants à aller jouer leurs économies au casino boursier. Ce n'est pas « Madame Michu boursicote avec sa modeste épargne de retraitée ». Le PEA-PME notamment est clairement un produit d'épargne destinée à une clientèle avisée, afin d'enclencher une dynamique nouvelle d'investissement de l'épargne des particuliers en actions.

L'enjeu ici est donc de participer à ce mouvement tectonique de l'épargne nationale vers nos entreprises, entamé avec les réformes que j'ai portées récemment, comme la réforme de l'épargne réglementée et la réforme du code des assurances.

3. Concrètement, la réforme du PEA, qui se matérialisera dans le budget 2014, comprend deux composantes.

En premier lieu, une réforme de PEA lui-même, avec un relèvement du plafond de 132 000 euros actuellement à 150 000 euros. Cela encouragera évidemment une réallocation de l'épargne vers ce produit à la fiscalité avantageuse.

En second lieu, la création d'un nouveau produit d'épargne, un PEA spécifique, le PEA-PME. Sans entrer trop loin dans les détails, je précise que son plafond sera fixé à 75 000 euros, que ce produit d'épargne bénéficiera des mêmes avantages fiscaux que le PEA et qu'il fonctionnera de la même manière. J'ai également souhaité que ce produit permette de soutenir l'investissement des PME mais aussi des ETI, qui seront elles aussi éligibles. C'est cohérent avec l'un des axes clés de la politique économique que je mets en œuvre, qui est d'aider notre tissu productif à « grossir » - aider les PME à devenir des ETI, et aider les ETI à devenir de plus grosses ETI, en quelque sorte, car c'est précisément sur ce segment que notre économie est à la peine, là où l'Allemagne, par exemple, s'appuie avec succès sur un *Mittelstand* puissant et structuré.



Dans le détail, seront éligibles au PEA-PME les actions des PME et ETI cotées, les actions des PME et ETI non cotées, ainsi que l'obligataire de PME et ETI indirectement, via des parts de fonds. Ces parts devront respecter un certain nombre de conditions minimales d'investissement en actions, afin que le PEA-PME ne soit pas uniquement un instrument en dette alors que les PME et ETI manquent aujourd'hui de fonds propres. Mais le développement du marché obligataire PME et ETI est aussi axe important : c'est le moyen pour celles qui ne souhaitent pas aller en bourse - et elles sont nombreuses - de trouver un moyen de financement alternatif.

Cette réforme, nous l'avons soigneusement calibrée et programmée, en lien d'ailleurs avec PME-Finance dont je remercie le Président, Jean Rognetta, pour qu'elle fasse écho aux développements récents sur les marchés, afin de mettre toutes les chances de réussite de notre côté. Nous ferons dans un an un premier bilan du PEA-PME.

4. On ne saurait cependant évoquer le PEA-PME sans parler de la bourse des PME : l'opérateur historique du marché parisien a lancé une filiale dédiée il y a quelques mois. Son Président Eric Forest à mes côtés pourra en dire quelques mots dans un instant, mais je note qu'elle a déjà commencé à travailler avec notamment l'implantation d'équipes en région. Je serai très attentif aux résultats de cette filiale dont l'objectif est, je le rappelle, de tripler les admissions à la cote de PME en trois ans.

Le marché boursier joue en effet un rôle important dans l'allocation de l'épargne nationale et vous savez à cet égard toute mon attention à la compétitivité de la place de Paris, et notamment à l'avenir d'Euronext. Cet automne sera l'occasion d'avancer sur ce dossier, en lien avec nos partenaires européens.

Je note que ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de redressement timide des opérations sur la bourse de Paris. Encore un frémissement positif. L'année 2013 devrait ainsi plutôt être un bon millésime, avec 22 opérations tous marchés confondus pour le premier semestre, soit une meilleure performance que l'an dernier. Il est bien évident en tout cas que la réforme du PEA vise aussi à mettre du carburant dans cette bourse des PME, dont nous souhaitons le succès, après avoir favorisé son lancement opérationnel. Beaucoup d'entreprises déplorent le manque d'investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou particuliers. La collecte de nouveaux fonds peut offrir un appel d'air.



Avant de terminer, je souhaiterai commenter un indicateur du financement des entreprises qui

passe lui-aussi progressivement au vert : le crédit. Les derniers indicateurs de la banque de France

montrent en effet la légère reprise de la demande de financements bancaires, notamment des PME :

- du côté des banques, pour la première fois depuis le mois de novembre 2012, le solde d'opinion

sur la demande de crédit est très légèrement positif ; la hausse de la demande émanant

essentiellement des PME.

- du côté des entreprises, en particulier les PME, au cours du 2e trimestre 2013, les demandes de

crédit à l'investissement sont largement satisfaites et en nette amélioration pour ce concerne les

crédits de trésorerie. La demande de crédit des ETI est en hausse plus marquée.

Les données d'encours de crédit à fin juin 2013 montrent par ailleurs que :

- le taux de croissance annuel des crédits aux sociétés non financières s'établit à 0,6 % en juin

(après 0,9 % en mai) porté par le relatif dynamisme du crédit à l'investissement (2,1 %, comme

en mai);

- si l'encours de crédit aux PME stagne sur un an, on note une progression des crédits aux TPE

au deuxième trimestre en rythme annuel avec un rebond lié à la progression des crédits à

l'investissement hors immobilier.

Ces données sont également une bonne nouvelle, à confirmer et à consolider : nulle doute que la

décision de remettre 30Mds€de l'épargne réglementée dans le circuit économique prise en juillet

dernier y contribuera.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les grandes lignes de la réforme du PEA et les quelques commentaires

que m'ont inspiré cette visite. Je porterai cette réforme dans les prochaines semaines dans une loi de

finances qui visera à conforter la dynamique de l'investissement en France, et donc à ancrer dans la

ET DES FINANCES

durée les bons résultats obtenus au dernier trimestre sur le front de la croissance. Merci.

Contact presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE